

Les arbres en fleur





Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs.

Ce numéro, est un peu particulier, car durant la crise sanitaire que nous venons de vivre, la vie professionnelle pour certains, sociale et culturelle pour tous, a été mise entre parenthèse. Il a fallu nous adapter. De ce fait, certaines rubriques, auxquelles vous êtes habitués ne sont pas aussi fournies.

*Un grand **MERCI** aux « petites mains » qui se sont investies pour que chaque manliocais puisse avoir au moins un masque réutilisable le 11 mai, jour 1 du déconfinement.*

Merci à tous ceux qui, équipe enseignante, élus, Guillaume, Marianne, Aurélie, ATSEM.... se sont investis pour que le retour à l'école se passe dans les meilleures conditions, et ce, à chaque nouvelle directive gouvernementale.

Un merci plus particulier à Noémie, pour sa disponibilité, sa réactivité et sa bonne humeur permanente! En effet, pour le bien-être des enfants et pour la bonne marche des protocoles (sanitaires entre autres), édictés par l'état, nous lui avons demandé d'effectuer des horaires coupés, ce qui est, nous en sommes conscients, plus fatiguant et assez contraignant.

Depuis l'installation de la nouvelle équipe, les élus travaillent.

De nombreux dossiers sont ouverts: Voirie, devis pour le rafraîchissement du logement du 2eme étage des gîtes, réalisation (avec l'aide de Marianne!) et distribution de ce bulletin.... Pour ne citer qu'eux.

Nous avons enfin reçu les masques réutilisables (made in France!) commandés par la commune via une commande groupée, gérée par Mond'Arverne.

Nous avons fait le choix, comme pour les autres, de vous les distribuer dans les boîtes aux lettres. Si, malgré notre bonne volonté, une erreur s'est glissée dans la distribution, merci de nous le faire savoir.

Bonne lecture à tous.

Passez un bon été... Protégez-vous, ayez les bons réflexes!

Prenez bien soin de vous et... de vos voisins!

Cordialement vôtre.

Cérémonie du 14 Juillet

Pas de cérémonie cette année, la remise des prix pour les enfants entrant en 6^{ème} a eu lieu dans l'enceinte de l'école le 3 juillet après-midi (voir article dans la rubrique « Que s'est-il passé à Manglieu ? »)

Installation du Conseil Municipal 2020 et Commissions

Suite aux élections du 15 mars 2020, le nouveau Conseil Municipal en place depuis le 25 mai se compose de :

- Madame Michèle BROUSSE, maire
- Monsieur Laurent BOUCHICHE, 1^{er} adjoint,
- Monsieur Julien VERMOREL, 2^{ème} adjoint,
- Madame Emmanuelle BRUT, 3^{ème} adjointe,
- Madame Nathalie LEGRIX, Conseillère,
- Madame Andrée WALRAND, Conseillère,
- Madame Mélissa DELTOUR, Conseillère,
- Monsieur Patrice PAGES, Conseiller,
- Monsieur Vincent BRUT, Conseiller,
- Monsieur Francis FAURE, Conseiller,
- Monsieur Christian MONTI, Conseiller.



8 commissions municipales ont été créées de la façon suivante :

1 - Commission des finances :

- | | |
|------------------------------------|------------------------|
| - Présidente : Mme Michèle BROUSSE | |
| - Mme Emmanuelle BRUT | - Mme Andrée WALRAND |
| - Mme Nathalie LEGRIX | - Mr Laurent BOUCHICHE |

2 - Commission de l'espace urbain et de l'assainissement (voirie, environnement, cimetière, fleurissement) :

- Président : Mr Laurent BOUCHICHE
- Mr Julien VERMOREL
- Mr Francis FAURE
- Mr Patrice PAGES
- Mr Christian MONTI

3 - Commission chargée des bâtiments communaux :

- Président : Mr Julien VERMOREL
- Mr Christian MONTI
- Mr Vincent BRUT
- Mr Patrice PAGES
- Mme Mélissa DELTOUR

4 - Commission chargée de la communication et des relations avec les associations :

- Présidente : Mme Emmanuelle BRUT
- Mme Andrée WALRAND
- Mr Vincent BRUT
- Mme Nathalie LEGRIX
- Mme Michèle BROUSSE

5 - Commission chargée des questions scolaires et périscolaires :

- Présidente : Mme Michèle BROUSSE
- Mme Emmanuelle BRUT
- Mr Vincent BRUT
- Mme Mélissa DELTOUR
- Mme Nathalie LEGRIX

6 – Commission chargée de l'organisation des cérémonies et festivités communales :

- Présidente : Mme Michèle BROUSSE
- Mme Emmanuelle BRUT
- Mme Andrée WALRAND
- Mr Patrice PAGES
- Mr Christian MONTI

7 – Commission chargée des équipements, des services communaux et du personnel des services techniques :

- Président : Mr Laurent BOUCHICHE
- Mr Vincent BRUT
- Mr Julien VERMOREL
- Mr Francis FAURE
- Mme Mélissa DELTOUR

8 – Commission chargée de l'urbanisme :

- Président : Mr Laurent BOUCHICHE
- Mme Michèle BROUSSE
- Mr Julien VERMOREL
- Mr Patrice PAGES

Vote du budget primitif 2020

Budget primitif Commune 2020

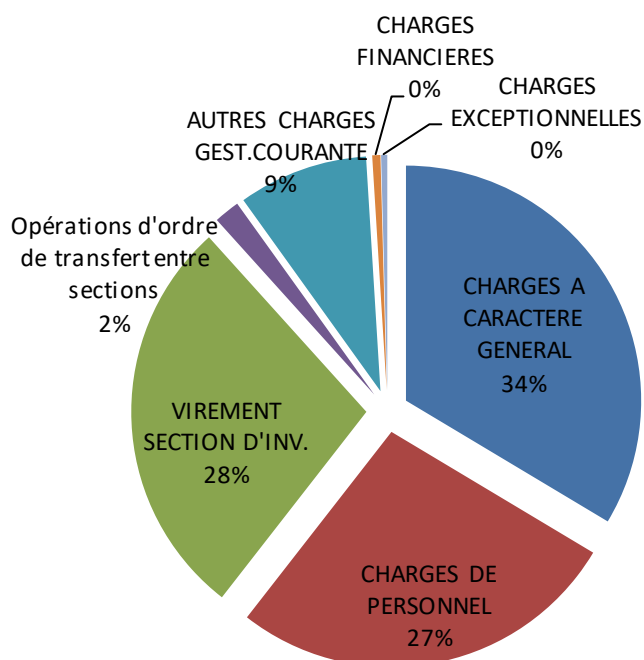
Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget 2020 a été voté le 23 juin par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

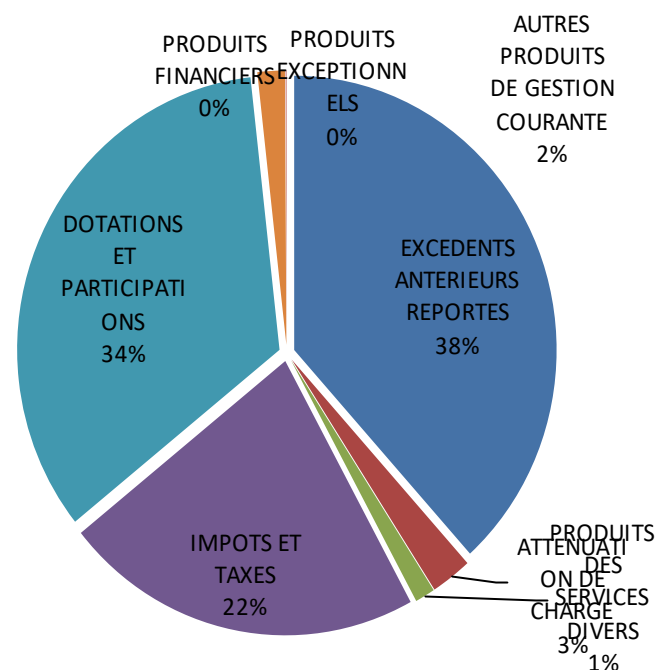
Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement (prévisions 2020) :

Dépenses	
Charges à caractère général	199 435,00
Charges de personnel et frais assimilés	160 000,00
Virement à la section d'investissement	165 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 505,00
Autres charges de gestion courante	53 010,00
Charges financières	3 325,00
Charges exceptionnelles	2 500,00
FONCTIONNEMENT	595 775,00
Recettes	
Résultat d'exploitation reporté	227 496,28
Atténuation de charges	15 000,00
Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 320,00
Impôts et taxes	131 500,00
Dotations et participations	201 942,72
Autres produits de gestion courante	10 005,00
Produits financiers et exceptionnels	511,00
FONCTIONNEMENT	595 775,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



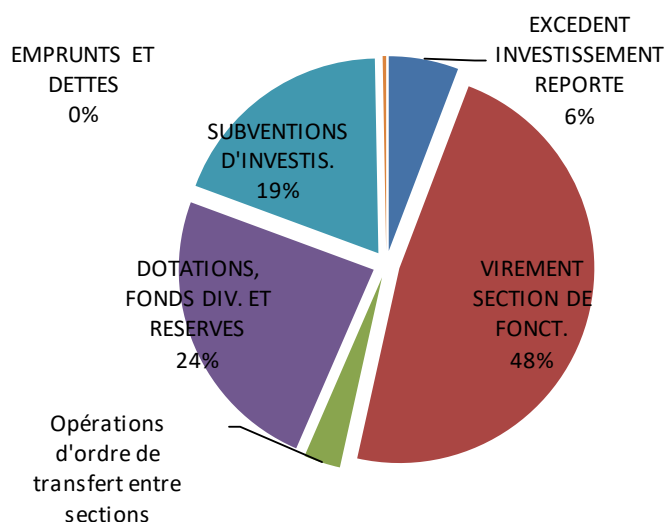
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



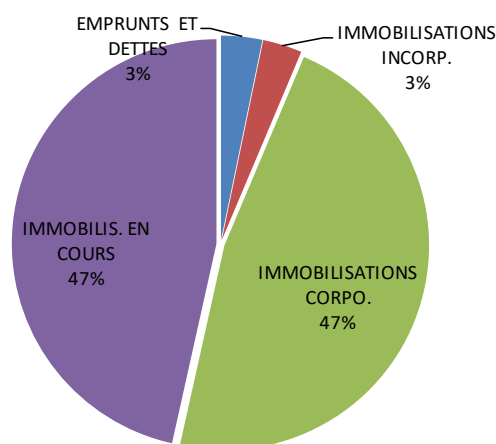
Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	
Emprunts et dettes assimilées	8 390,00
Immobilisations incorporelles	86 000,00
Immobilisations corporelles	131 610,00
Immobilisations en cours	120 000,00
INVESTISSEMENT	346 000,00
Recettes	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 019,02
Virement de la section d'exploitation	165 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 505,00
Dotations , fonds divers et réserves	83 455,98
Subventions d'investissement	66 020,00
Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
INVESTISSEMENT	346 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

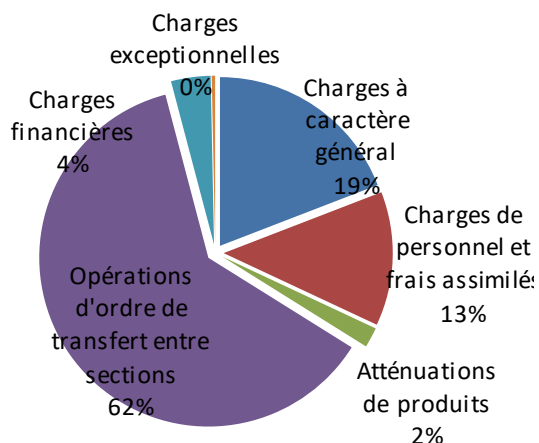


DEPENSES D'INVESTISSEMENT

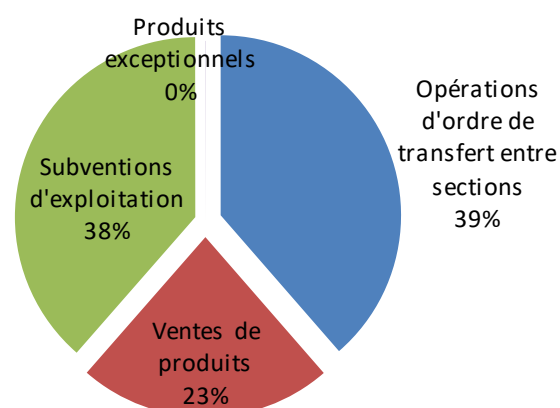


Budget primitif Assainissement 2020

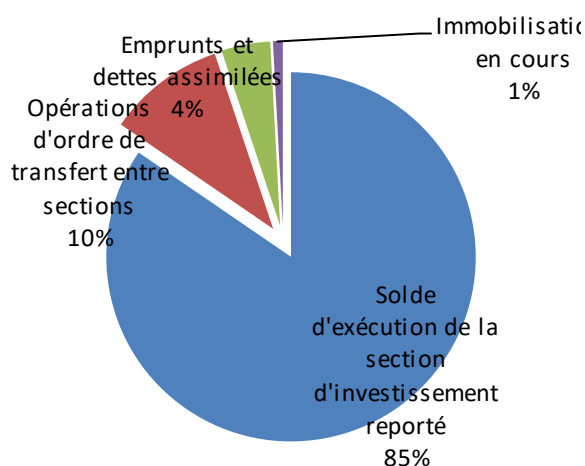
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



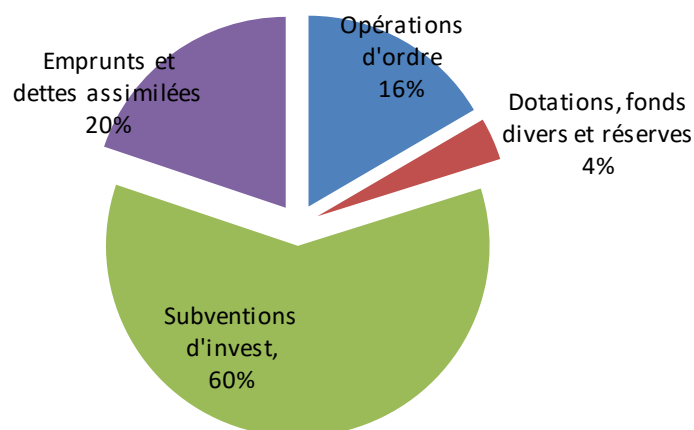
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



Inscription aux transports scolaires

Nouveauté

À partir du 1er juin 2020, c'est le Conseil régional Auvergne Rhone-Alpes qui organisera et prendra en charge le transport des élèves du Puy-de-Dôme. Le transport scolaire des élèves en situation de handicap restera la compétence du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Une tarification solidaire

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a mis en place une tarification solidaire qui permet aux familles de bénéficier d'un tarif personnalisé, calculé en fonction de leurs revenus. Cette tarification s'adresse à tous les élèves qui emprunteront les bus scolaires pour se rendre dans leur établissement du Puy-de-Dôme (hors établissements privés).

Nouveauté 2020

A partir de cette année pour être au plus près de la situation des familles, le Quotient Familial est calculé sur la base de l'Avis d'Imposition sur les revenus de l'année N - 1 au lieu de N - 2.

Inscription

Etape 1 - Inscription à la tarification solidaire

Pour bénéficier d'un tarif personnalisé, vous avez jusqu'au 20 juillet 2020 pour compléter le formulaire de tarification solidaire en ligne. Après son instruction, vous recevrez une notification de tranche valable pour toute l'année scolaire, à conserver et à présenter aux services scolaires (restauration, internat et transports).

Etape 2 - Inscription aux transports scolaires

L'inscription effective aux transports scolaires se fait directement auprès du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le lien vers l'inscription en ligne aux transports scolaire sera affiché sur la page résultat, à la fin de votre inscription à la [tarification solidaire](#).

Subvention du Conseil départemental à partir du 3^{ème} enfant utilisant les transports scolaires

Le Conseil départemental du Puy de Dôme poursuit son action en faveur des familles dont les enfants utilisent un transport scolaire (fer ou route) pour se rendre dans leur établissement.

Il rembourse la participation familiale annuelle à partir du 3^{ème} enfant transporté. Les enfants peuvent être externes, pensionnaires, demi-pensionnaires, scolarisés de la maternelle à l'université.

Le remboursement sera réalisé à partir du 3^{ème} abonnement payé, plafonné à 232,00 € par abonnement.

De plus, suite à la crise sanitaire, vous avez peut-être bénéficié d'un remboursement, déduire celui-ci dans la colonne « Montant annuel payé pour le transport scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 » en indiquant le montant annuel de l'abonnement – remboursement éventuel.

Imprimé à retirer à la Mairie, ou auprès de la Direction de la Mobilité du Conseil départemental ou sur le site du Conseil départemental et à retourner au Conseil départemental avant le 30 octobre 2020.

Déclaration annuelle de ruches : **Du 1^{er} septembre au 31 décembre**

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,



Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)

Feux de forêt : préservons la forêt et les espaces naturels grâce aux bons comportements !

Après plusieurs semaines passées chez soi, l'envie est forte pour bon nombre d'entre nous de profiter du grand air avec ses proches.

Dans toute la France, il est cependant essentiel de faire preuve de vigilance et d'adopter de bons comportements afin d'éviter les départs de feux.

80 % d'entre eux se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations. Le risque concerne aussi bien les forêts que les autres zones de nature comme les friches, les abords des champs, les landes, les bords de route, etc. L'ensemble de la végétation peut être impacté.

La sécheresse de l'année dernière, combinée à des conditions météorologiques particulières de ces derniers mois (rafales de vent, peu de précipitations et températures en hausse) implique que les sols et la végétation sont très secs. Les espaces naturels pourraient s'enflammer rapidement.

Pour limiter le risque, il convient de respecter de bons comportements. Près de espaces naturels desséchés, il convient de ne pas faire usage de matériel provoquant des étincelles (débroussailleuse, disqueuse, meuleuse, poste à souder...), ne pas jeter de mégot par terre, ne pas faire de barbecue, ne pas faire de feux sur les aires de repos, ne pas stocker de combustibles près des maisons (bois de cheminée, peintures ou solvants, citernes de gaz ou de fuel).

Restez vigilants !

Ces comportements concernent aussi bien les riverains que les touristes. Lors d'un départ de feu, restez chez vous et contactez dans les plus brefs délais les services des pompiers (18) et des urgences (112 ou le 114 destiné aux personnes souffrant d'un handicap auditif). La préfecture met également à disposition des informations via son site ou un répondeur.

FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**Ni feu
ni barbecue**
aux abords des forêts



Pas de cigarette
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture



**Pas de travaux
sources d'étincelles**
les jours de risque d'incendie



**Pas de combustible
contre la maison**
bois, fuel, butane...

**Témoin d'un
début d'incendie,
je donne l'alerte**
en localisant le feu
avec précision



**Je me
confine dans
ma maison**
elle est mon
meilleur abri

Information gendarmerie

Pour limiter vos déplacements, effectuez vos démarches en ligne :

Trouver une brigade ou un commissariat

Localiser et contacter un service de gendarmerie ou de police assurant un accueil des victimes.

 www.interieur.gouv.fr/contact/contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police

Brigade Numérique

Pour toute situation non-urgente, échanger par messagerie instantanée avec un gendarme, qui répond 24h/24 et 7j/7 aux questions des usagers et peut accompagner vers les téléservices ou vers les unités territoriales.

 contacterlagendarmerie.fr

Pré-plainte en ligne

Déposer une plainte pour atteinte aux biens (vol, destruction, dégradation) ou un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine) dont l'auteur est inconnu. Un rendez-vous est ensuite fixé avec l'usager pour signer sa plainte.

 www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Violences sexuelles et sexistes

- Signaler des faits de violences sexuelles ou sexistes, que vous soyez victime ou témoin ;
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

 www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

Malveillance sur Internet

Je suis victime de spam électronique, piratage d'un compte, hameçonnage, rançongiciels, faux sites de vente en ligne, fausse petite annonce...

 www.cybermalveillance.gouv.fr

Fraude à la carte bancaire

PERCEVAL : Les internautes signalent en ligne un usage frauduleux de carte bancaire, après avoir fait opposition sur celle-ci, lorsqu'ils sont toujours en possession de leur carte. Un récépissé est délivré favorisant les démarches de remboursement auprès de sa banque.

 www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526

Signalement sur Internet

Pédophilie et pédopornographie, racisme, antisémitisme, xénophobie, incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse, terrorisme, escroquerie... signaler un contenu suspect ou illicite avec PHAROS.

 www.internet-signalement.gouv.fr

Appartement à louer

L'appartement du 1^{er} étage des logements sociaux est libre de suite.

Si vous êtes intéressés pour la location de cet appartement, ou si vous souhaitez avoir plus d'information, nous vous invitons à vous adresser au secrétariat de la mairie, tel : 04/73/71/52/01 aux heures habituelles d'ouverture ou par mail mairie.manglieu@wanadoo.fr

Loyer mensuel : 460 €

Charges mensuelles provisionnelles : 45 €



Mond'Arverne Communauté

PCAET - enquête auprès de la population

Mond'Arverne Communauté a noué un partenariat avec l'Université de Clermont-Fd Auvergne (centre d'excellence sur le développement durable ERASME Jean MONNET), prenant pour cadre de réflexions et d'actions le plan climat du territoire adopté le 23 janvier dernier.

A ce titre, des groupes d'étudiants en Licence Mathématiques Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales, mènent un travail de modélisation du territoire incluant des enjeux de transition écologique. Cinq thématiques (climat et qualité de l'air, eau, alimentation, énergies et mobilités) font l'objet d'une étude approfondie. Pour ce faire, une vaste enquête auprès des habitants du territoire de Mond'Arverne est lancée via les 5 questionnaires thématiques dont vous trouverez ci-dessous les liens permettant de répondre directement en ligne.

Climat : <https://forms.gle/jkBTdgi8sWELNnnG6>

Eau : <https://forms.gle/hUvQKhX67Af7at7s8>

Alimentation

: https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfiLlq0MNIFTIL-X-cMd5P0sNPN-NP94QU2wbI-ESF1OMGatA/viewform?usp=sf_link

Mobilités

: https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfcJ0E4Acyoy_ufgAI-sl8Q5XAViqr-5NMwMl1HawpGzgmCXw/viewform?usp=pp_url

Energie :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSewIs5S4dQc8E40ypiLpT7u2pgWjATyhL3Qn58zGp0_VQBsVw/viewform?usp=sf_link

Nous vous encourageons dès lors à prendre quelques minutes pour répondre à ces questionnaires.



A VENIR



Benne objets encombrants

Après nous avoir fait faux bond au dernier moment, la benne objets encombrants sera de retour du **3 au 8 septembre 2020**. Elle sera installée entre la mairie et le monument aux morts.



Attention, cette benne est mise à disposition uniquement aux habitants de la commune de Manglieu.

Reprise des cours de Gym, trampo, country

Si les conditions sanitaires le permettent :

Reprise des activités à partir du 8 septembre 2020 comme suit :

- Country : Mardi de 20 h 15 à 21 h 15
- Gym : Vendredi de 19 h 30 à 20 h 30
- Trampo :
 - o Adulte : Mardi de 19 h à 20 h
 - o Enfant : horaire à préciser

Contact : Christine au 06 98 29 60 16 ou 06 99 17 79 83



Recensement de la population

La commune doit réaliser le recensement de la population en 2021.

Nous sommes donc à la recherche d'un agent recenseur pour la campagne qui se déroulera du 21 janvier 2021 au 20 février 2021.

Pour tout renseignement contacter la mairie au 04.73.71.52.01



QUE S'EST-IL PASSE A MANGLIEU ?

Cérémonie du 8 mai



En raison de la crise sanitaire, la cérémonie du 8 mai 2020 fut très brève et sans public.

Madame le Maire, Monsieur Patrick DELTOUR (adjoint) et Monsieur Lucien BAGEL (ancien combattant porte drapeau) ont remis une gerbe au monument aux morts pour rendre hommage aux soldats.



Remise des prix pour les départs en 6ème



En raison des conditions sanitaires la cérémonie du 14 juillet est annulée. Traditionnellement la commune et l'amicale laïque mettent à l'honneur les enfants entrant en 6^{ème}. La remise d'une calculatrice et de deux enveloppes s'est faite le vendredi 3 juillet 2020 à l'école en présence d'une partie du Conseil Municipal et de représentants de l'Amicale Laïque. A cette occasion, un goûter a été offert par la municipalité à l'ensemble de l'école.

L'école pendant et après le confinement

Situation particulière liée au COVID-19 :

Lors du confinement, nous avons procédé à des envois par mail.

Pour le suivi pédagogique, nous avons priorisé les mathématiques et le français.

La directrice a contacté l'ensemble des parents par téléphone durant cette période. Il y a eu de nombreux échanges avec la mairie et les parents d'élèves pour mettre en place le protocole sanitaire.

Nous avons pu accueillir tous les enfants qui souhaitaient revenir et dont les parents n'avaient pas de solution de garde lors de la première phase du déconfinement.

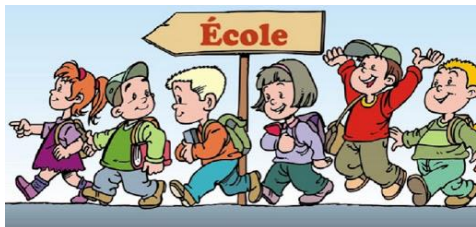
Une collègue s'est occupée du suivi pédagogique à distance et deux enseignantes étaient présentes en classe.

Il n'y a pas eu de service de cantine du 12/05 au 19/06 (repas tiré du sac à la salle des fêtes ou à l'extérieur selon la météo). Les enfants l'ont plutôt bien vécu. Cette décision a été prise en concertation avec l'école : laisser la cantine fermée permettait de résoudre plusieurs problèmes en lien avec le protocole sanitaire.

Depuis le 22 juin, la cantine a ouvert. Il y a dorénavant deux services : CE + maternelles au 1^{er} service et CM au 2^e service. Les effectifs sont revenus à la normale à Manglieu à partir du 22 juin. Toutes les sorties scolaires ont été annulées cette année. Les sorties de proximité sont les seules autorisées.

Pour l'instant, il est difficile de se projeter pour l'année prochaine.

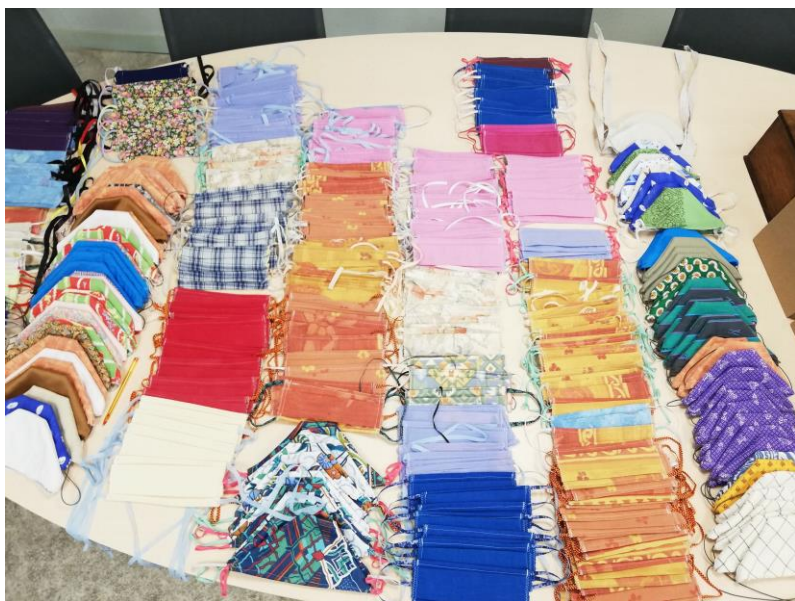
Simon Sanchez, l'intervenant musique sera de retour en septembre.



L'équipe enseignante

Les masques made in Manglieu

Merci à toutes les petites mains qui ont permis la distribution d'un masque par personne pour le 11 mai 2020.



CALENDRIER

Dans le contexte actuel le calendrier des manifestations est incertain

Actuellement est prévu :

- Les remues-ménages de l'association Ensemble à Manglieu

Sont maintenues :

- Les visites guidées de l'Abbatiale les mercredis de juillet et août à partir de 17 h00 (dans le respect des règles sanitaires en vigueur).

LA MINUTE ECOLOGIQUE

RAPPEL

Le 1^{er} janvier 2017, les collectivités et l'Etat se sont vus interdire l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts, les espaces ouverts au public, les promenades, les forêts et les voiries. S'ils veulent encore pulvériser des produits, les agents ne peuvent désormais utiliser que des produits de biocontrôle.



Depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers et jardiniers amateurs ne peuvent plus ni acheter, ni utiliser de produits phytosanitaires, plus communément appelés pesticides (herbicides, insecticides, fongicides). Ils ne peuvent, eux aussi, se servir uniquement que de produits de biocontrôle ou homologués pour l'Agriculture Biologique.

Attention, les produits de biocontrôle ont des effets parfois plus qu'indésirables. Ils sont, comme les précédents, à manipuler avec précaution. Le port de gants, d'un masque, de lunettes de protection, voire d'une combinaison étanche et des bottes sont indispensables. Certains de ces produits, comme l'acide pélargonique (Katoun, Finalsan) peuvent provoquer des lésions oculaires graves. Il en est de même pour les solutions à base de bacilles (ex : *Bacillus Thuringiensis*).

LE MOT DES ASSOCIATIONS



Amicale des Sapeurs Pompiers de Manglieu

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers ne pourra pas vous accueillir autour de son traditionnel repas de fête patronale.

Malgré les mesures sanitaires que nous pourrions mettre en place, nous ne voulons pas vous faire prendre de risque inutilement, d'autant plus que la disposition dans la salle des fêtes encourage une trop grande promiscuité. Nous saurons vous retrouver très prochainement autour d'autres manifestations.

Prenez soins de vous et de vos proches.

Ensemble à Manglieu

Saison 2020/2021

Après cette période d'isolement social et culturel, nous allons pouvoir reprendre notre cycle de remue-méninges pour l'année 2020/2021 à partir du mois de septembre.

Les remue-méninges (Gratuit) se déroulent à la salle des Fêtes de la commune, à 19H30. Après un exposé d'environ 45 mn suivi d'un débat, pour clôturer les échanges, une collation vous est offerte.

- Jeudi 24 septembre 2020 : Les Eaux de Sainte Marguerite par le directeur de la société des Eaux Ste Marguerite
- Jeudi 26 novembre 2020 : Les chevaliers de la Saint VERNY nous présenteront un historique des vins d'Auvergne avec dégustation
- Jeudi 28 janvier 2021 : Gérard Vernet (géo-archéologue) nous parlera des pierres rouges de Manglieu issues de la Comté d'Auvergne
- Jeudi 29 avril 2021 : le président de la LPO, Christine Bouchardy nous exposera des animaux sauvages et de leur sauvegarde
- Jeudi 24 juin 2021 : Maurice Cunin s'exprimera sur l'écriture ancienne et notamment l'écriture sur pierre à savoir les Hiéroglyphes



Et pour nous détendre : Théâtre dimanche 28 février 2021 avec la pièce de Jérôme Dubois : "Dépêche-toi, Bibiche, on va rater l'avion »

Nous accueillons avec grand plaisir celles ou ceux qui veulent s'investir dans l'association.

Contact : Daniel GREGORIS au 07 60 52 76 90.

En prévision d'un remue-méninge pour la saison 2021/2022 nous faisons appel à votre mémoire car nous recherchons des infos, des photos, des plans, mettant en scène les nombreux Moulins ayant existé sur la commune. Un membre de l'association sera chargé de la présentation. Alors si vous le voulez bien, Tous à vos plumes. Votre contribution est à faire parvenir à:

Ensemble à Manglieu
Le Bourg
63270 MANGLIEU.

Merci de votre participation.
Infos: 07.60.52.76.90.



Club des aînés de Manglieu

Les évènements douloureux que nous vivons tous nous ont obligés à stopper toute activité.

Le voyage de mai a été reporté à Mai 2021.

L'expo-vente habituellement prévue fin juillet reste en suspens. Nous gardons bon espoir de la reporter à l'automne.

Restons optimiste pour l'avenir...

Courage à tous !

Les Amis de l'Abbatiale

Il n'y a pas de relâchement, c'est un sage conseil de la Montagne que les amis de l'Abbatiale suivent tout naturellement. Ils attendent des jours meilleurs pour proposer un programme dès que les temps le permettront, peut-être en septembre mais rien n'est engagé.

Par ailleurs les travaux de la sacristie sont au point mort bien que

l'entreprise choisie ne nous oublie pas.

Par contre le marché de Noël nous donnera l'occasion de nous revoir tous après avoir passé de bonnes vacances.

Association des jeunes

L'association des conscrits n'a pas pu vous accueillir comme chaque année lors de la fête patronale. Vu les circonstances et les règles sanitaires nous ne voulions pas prendre de risque pour chacun d'entre vous et nous.

Nous espérons tout de même pouvoir vous revoir pour le bal de cet automne.

Pendant ce temps, prenez soin de vous et de vos proches. A très vite !

La société de Chasse

La société de chasse de Manglieu au vu du contexte actuel et des règles de distanciation physique difficilement respectables se voit contrainte cette année d'annuler son traditionnel sanglier à la broche.

Croyez bien que nous sommes désolés mais pensons avant tout à la bonne santé de chacun. Rendez-vous donc l'année prochaine pour ce moment de convivialité.

J'en profite pour remercier nos amis propriétaires et agriculteurs sans qui notre loisir passion ne serait pas possible.

Association des Parents d'Elèves pour la Gestion de la Cantine

Après une "pause" de plusieurs semaines, la cantine a repris du service le 22 juin.

La joie des enfants et le soulagement pour beaucoup de parents ont montré que la restauration scolaire est importante pour tous.

En septembre, plusieurs parents actuellement très actifs au sein de l'APEGC ne seront plus là car leurs enfants quittent l'école de Manglieu pour le collège. Nous les remercions vivement pour leur implication durant parfois plusieurs années. Nous adressons en particulier un grand merci à Anne Sophie LEPRINCE, présidente depuis 2015.

Nous espérons vivement voir d'autres parents rejoindre l'association afin de pouvoir continuer à proposer des repas de qualité, toujours à 2 € aux enfants scolarisés.

Nous comptons sur la présence d'un maximum de parents à la réunion d'information qui aura lieu début septembre.



Amicale laïque

La rétrospective

Comme chacun sait, la pandémie à laquelle nous avons dû faire face et - continuons d'affronter - a contraint l'amicale à annuler toutes ses manifestations prévues pour l'année et notamment la randonnée du 1^{er} mai.

Il s'agit de la première annulation depuis sa création dans le courant de la décennie des années 80.

Nous regrettons de ne pas avoir pu organiser ce moment particulièrement convivial et festif mais nous vous donnons rendez-vous l'an prochain.

La Kermesse de l'école a dû également être annulée.

La vente des fleurs a toutefois pu être maintenue avec un peu retard.

Toutefois, l'amicale a décidé, afin de marquer la fin de l'année, d'offrir un goûter aux enfants. Ce moment partagé a eu lieu le mardi 30 juin en présence des institutrices et de tous les élèves.

A l'avenir...

Comme cela vous avez été annoncé dans le bulletin de juillet 2019, les enfants grandissent et des membres du bureau vont cesser leur activité, ce qui met en péril l'association. Celle-ci a besoin d'être renouvelée !

Si l'on veut que les élèves de l'école continuent à bénéficier du soutien financier de l'Amicale Laïque pour les nombreuses sorties, il faut du monde concerné.

Sachant qu'une association est là aussi pour créer un lien social au sein de notre commune.

L'Assemblée Générale aura lieu dans le courant du mois de septembre. La date sera communiquée ultérieurement.

L'Amicale Laïque vous souhaite de passer de très bonnes vacances d'été.

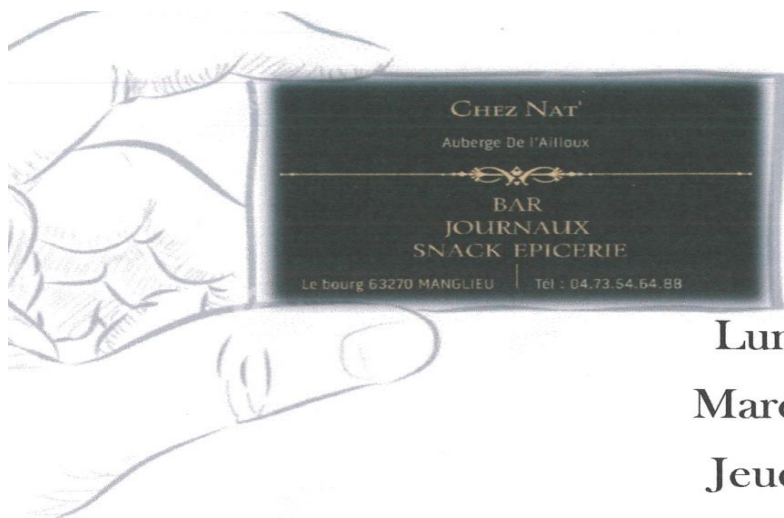
Reprise de la gymnastique à partir du 11 septembre 2020 si les règles sanitaires le permettent.

PAROLES AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS DE LA COMMUNE

Nouvelle rubrique ouverte aux entreprises, commerces et artisans de notre commune.

Si vous souhaitez communiquer sur votre activité faites-vous connaître à la mairie par mail

mairie.manglieu@wanadoo.fr ou par téléphone au 04.73.71.52.01



Nouveaux horaires

Lundi :	Soir	16h30	20h
Mardi :	8h 13h	16h30	20h
Jeudi :	8h 13h	16h30	20h
Vendredi :	8h 13h	16h30	21h
Samedi :	8h30 13h	16h30	21h
Dimanche :	Matin	8h30	13h

Fermée les mercredis



A emporter les dimanches midi des poulets rôtis fermier " Sédivol "

Sur réservation jusqu'au vendredi midi !

Je propose aussi du gaz, bouteilles de 6kg ,13 kg, 35kg.

Le journal la Montagne, un petit coin épicerie de dépannage, des bonbons ainsi que des glaces !

Vous avez aussi la possibilité de commander votre pain ainsi que des viennoiseries de la " Boulangerie Morange".

La veille pour le lendemain suivant les horaires de L'Auberge. Tél :04.73.54.64.88



RAPPELS

Infos pratiques

Mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et jeudi : 8 h – 12 h et 13 h – 18 h 00

Mardi : 8 h – 12 h et 13 h – 16 h 00

Mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr

☎ 04.73.71.52.01

Congès 2020 :

Le secrétariat de mairie sera fermé :

- Le 13 juillet 2020,
- du 3 au 21 août 2020 inclus.

Madame le Maire ou les adjoints restent à votre disposition pour tout renseignement ou rendez-vous.

Guillaume LANGLOIS sera en congés les 3 premières semaines de septembre.

L'Agence Postale

Horaires : ouvert du lundi au samedi de 9 h à 12 h (fermé un samedi sur deux)

Congès 2020 :

- du 13 au 18 juillet 2020 inclus, et
- du 3 au 24 août 2020 inclus.

☎ 04.73.71.51.36

Bibliothèque

Fermée tout l'été



*Le nouveau Conseil Municipal
vous souhaite de*

bonnes
VACANCES!